RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Installation de brasseurs d'air dans divers groupes scolaires de la ville de Bourg-lès-Valence

---

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 14 décembre 2026 à 12:00

VILLE DE BOURG LES VALENCE
36 rue des Jardins
BP 231
26502 BOURG LES VALENCE CEDEX

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 3
1.1 - Objet 3
1.2 - Mode de passation 3
1.3 - Type et forme de contrat 3
1.4 - Décomposition de la consultation 3
1.5 - Nomenclature 3
2 - Conditions de la consultation 3
2.1 - Délai de validité des offres 3
2.2 - Forme juridique du groupement 3
2.3 – Variantes 3
3 - Modalités essentielles de financement et de paiement 4
4 - Contenu du dossier de consultation 4
5 - Présentation des candidatures et des offres 4
5.1 - Documents à produire 4
5.2 - Visites sur site 5
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 6
6.1 - Transmission électronique 6
6.2 - Transmission sous support papier 7
7 - Examen des candidatures et des offres 7
7.1 - Sélection des candidatures 7
7.2 - Attribution des marchés 7
7.3 - Suite à donner à la consultation 8
8 - Renseignements complémentaires 8
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 8
8.2 - Procédures de recours 8

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation a pour objet les travaux de pose de brasseurs d'air dans plusieurs groupes scolaires de la Ville de Bourg-lès-Valence afin de lutter contre les surchauffes estivales. Le marché comprend ainsi la fourniture, l'alimentation électrique et la pose des brasseurs d'airs.

Les prestations comprennent notamment :

- La fourniture des équipements ;
- Les études et relevés d'exécution ;
- Les adaptations nécessaires des supports et faux plafonds ;
- Les raccordements électriques ;
- La pose et le réglage des équipements ;
- Les essais et mises en service ;
- La remise des notices et documents de maintenance.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme demandée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire, ou un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Le document unique valant acte d'engagement (AE) et cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le cadre de réponse technique
- L'attestation de visite
- Les plans de consultation
- La notice descriptive technique du Cabinet Coste et Perche
- Le formulaire DC1
- Le formulaire DC2

Le DCE est téléchargeable gratuitement par chaque candidat à partir du profil acheteur de la Ville de Bourg-lès-Valence : https://agysoft.marches-publics.info/

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

➢ Pièces de la candidature, telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique.

Pour les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise : déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner. Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du

candidat) joints, (et disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

➢ Pièces de l'offre :

- Le document unique valant acte d'engagement (AE) et cahier des clauses administratives particulières (CCAP) complété
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) complétée
- Le cadre de réponse technique rempli par le titulaire comprenant :
  - ✓ La méthodologie d'intervention ;
  - ✓ L'organisation du chantier et les moyens humains ;
  - ✓ Les modalités de coordination avec la Ville ;
  - ✓ Les délais d'approvisionnement et le planning prévisionnel ;
  - ✓ Les modalités de gestion des contraintes techniques et adaptations sur site
- Un planning prévisionnel d'exécution
- L'attestation de visite : cf. conditions au 5.2 ci-après.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les sites à visiter sont les suivants :

Établissement	Adresse
Groupe scolaire Jacques Reynaud	
Maternelle Jacques Reynaud	55 place Élie Cester 26500 Bourg-lès-Valence
Élémentaire Jacques Reynaud	75 place Élie Cester 26500 Bourg-lès-Valence
Groupe scolaire de l'Armailler	
Maternelle de l'Armailler	156 rue André Curinier 26500 Bourg-lès-Valence
Élémentaire de l'Armailler	1080 route de Châteauneuf/Isère 26500 Bourg-lès-Valence
Groupe scolaire Barthelon	
Maternelle Barthelon	Quai Thannaron 26500 Bourg-lès-Valence
Élémentaire Barthelon	Quai Thannaron 26500 Bourg-lès-Valence
Groupe scolaire Jean Moulin	
Maternelle Jean Moulin	6 avenue Jean Moulin 26500 Bourg-lès-Valence
Élémentaire Jean Moulin	6 avenue Jean Moulin 26500 Bourg-lès-Valence
Groupe scolaire du Moulin d'Albon	
Maternelle du Moulin d'Albon	19 rue Jules Ferry 26500 Bourg-lès-Valence
Élémentaire du Moulin d'Albon	19 rue Jules Ferry 26500 Bourg-lès-Valence

Établissement	Adresse
Groupe scolaire Robert Monnet	
Maternelle Robert Monnet	8 rue Albert Camus 26500 Bourg-lès-Valence
Élémentaire Robert Monnet	7 rue Jean Giono 26500 Bourg-lès-Valence
École maternelle de Chony	71 rue Roger Salengro 26500 Bourg-lès-Valence
École élémentaire Gilbert Pestre	1 rue Hubert Chapon 26500 Bourg-lès-Valence
École élémentaire Germain Fraisse	13 rue du Bourg Ouest 26500 Bourg-lès-Valence

La visite est programmée le : **Mercredi 02 décembre 2026 à partir de 8h et jusqu'à 16h (pause méridienne).**

Les candidats devront préalablement prendre contact avec Mme Anne-Laure BRUNIER, par téléphone au : 04 75 79 45 15 ou par mail à l'adresse suivante : anne-laure.brunier@bourg-les-valence.fr

Les conditions sont les suivantes :

L'attestation de visite est à télécharger par le candidat dans le présent dossier de consultation, à présenter lors de la visite pour signature du représentant du maître d'ouvrage et remise au candidat à l'issue de la visite. Cette attestation de visite sera à remettre par le candidat avec son offre comme preuve de la visite réalisée.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://agysoft.marches-publics.info/

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.
Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.
Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Service Commande Publique
36 rue des Jardins
BP 231
26502 BOURG-LÈS-VALENCE CEDEX

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les candidats sont informés qu'après attribution, il pourra leur être demandé de renvoyer leur offre signée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres...). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations. L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations (jugé sur la base de la DPGF proposée)	40.0 %
2-Valeur technique	55.0 %
2.1- La méthodologie d'intervention et l'organisation du chantier	*10.0 %*
2.2- Les moyens humains et techniques affectés au marché	*15.0 %*
2.3- Planning, coordination et délais	*15.0 %*
2.4- contraintes techniques et qualités des équipements	*15.0 %*
3- Critère environnemental	5.0 %

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, l'acheteur pourra engager des négociations avec tous les candidats. Il pourra aussi engager la négociation avec les trois candidats dont les offres, à l'issue d'un premier classement, ont été jugées les meilleures, la négociation dans ce cas pourra porter sur un des critères de sélection indiquées au présent Règlement ou sur l'ensemble de ces critères.

Toutefois, l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée pourra être retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R.2143-6 à R.2143-10 du Code de la commande publique s'ils lui sont demandés par l'acheteur.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : http://www.bourg-les-valence.fr/Outils-pratiques/Marches-publics

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE
2 Place de Verdun
BP 1135
38022 GRENOBLE CEDEX

Tél : 0476429000

Télécopie : 0476518944
Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

A cette adresse peuvent également être obtenus tous renseignements relatifs à l'introduction des recours.

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

-Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

-Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

-Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).

-Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.